

**- ANNEXE 2-  
PROGRAMMATION D'ACTIONS PAR THEMATIQUE**

**- OBJECTIFS VISES ET ACTIONS RETENUES**

**A. améliorer la qualité de l'eau en réduisant les pollutions**

**1. pollution ponctuelle domestique**

	Maitre d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	CC Orée de Puisaye	L'Ouanne du confluent du Branlin au confluent du Loing	diagnostic du réseau avec expertise sur la commune de Charny	2			40 000			40 000
2	CC Orée de Puisaye	L'Ouanne du confluent du Branlin au confluent du Loing	réhabilitation du réseau sur la commune de Charny	2				50 000	450 000	500 000
3	CC Orée de Puisaye	Ruisseau la Chanteraine	réhabilitation de la station de Villefranche	2			30 000	270 000		300 000
4	CC Orée de Puisaye	Ruisseau la Chanteraine	étude de faisabilité pour la mise en place d'un assainissement collectif dans le bourg de Dicy	2		20 000				20 000
5	CC Orée de Puisaye	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	diagnostic du réseau et de la station de Saint-Martin-sur-Ouanne	2			30 000			30 000
6	CC Orée de Puisaye	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	réhabilitation du réseau et de la station de Saint-Martin-sur-Ouanne	2				30 000	270 000	300 000
7	CC Orée de Puisaye	Ru de Péruseau	étude d'impact des rejets de la station de Perreux	3					10 000	10 000
8	commune de Bléneau	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	diagnostic du réseau et de la station	2			30 000			30 000
9	commune de Bléneau	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	mise en séparatif du réseau ou création de bassin d'orage	2	P			20 000	180 000	200 000
10	commune de Champcevrains	Ruisseau le Beaune	diagnostic du réseau et de la station	1		30 000				30 000
11	commune de Champcevrains	Ruisseau le Beaune	réhabilitation de la station	1	P1		25 000	225 000		250 000
12	commune de Champcevrains	Ruisseau le Beaune	plan d'épandage	2					15 000	15 000
13	commune de Champignelles	Rivière l'Agréau	diagnostic du réseau et de la station	1		30 000				30 000
14	commune de Champignelles	Rivière l'Agréau	réhabilitation du prétraitement et de la filière boue	1	P1		40 000	360 000		400 000
15	commune de Champignelles	Rivière l'Agréau	réhabilitation du réseau	1				20 000	180 000	200 000
16	commune de Fontaines	Ruisseau de Fontenoy	réhabilitation du réseau et de la station dans le bourg	1		12 000	108 000			120 000
17	commune de Leugny	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	réhabilitation du réseau et de la station	1	P1	50 000	450 000			500 000
18	commune de Leugny	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	étude AVP de réhabilitation de la station des Prieurs	3					50 000	50 000
19	commune de Mézilles	Le Branlin de sa source au confluent de l'Ouanne	réhabilitation du réseau et de la station	2		650 000				650 000
20	commune de Ouanne	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	étude AVP de réhabilitation de la station	3					20 000	20 000
21	commune de Rogny-les-Sept-Ecluses	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	réhabilitation du réseau et de la station	2	P/P2	100 000		500 000		600 000
22	commune de Saint-Fargeau	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	réhabilitation du réseau	1		700 000				700 000
23	commune de Saint-Fargeau	Ruisseau du Bourdon	diagnostic du réseau et de la station du Bourdon	1			20 000			20 000
24	commune de Saint-Fargeau	Ruisseau du Bourdon	réhabilitation du réseau et de la station du Bourdon	1	P1			50 000	450 000	500 000
25	commune de Saint-Martin-des-Champs	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	étude d'impact des rejets	3					10 000	10 000
26	commune de Saint-Privé	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	diagnostic du réseau	2			30 000			30 000
27	commune de Saint-Sauveur	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	réhabilitation du prétraitement et de la filière boues ou de l'intégralité de la station	2	P2		35 000	315 000		350 000
28	commune de Saints-en-Puisaye	Ruisseau de Fontenoy	réhabilitation de la station du Deffand	1	P1	10 000	90 000			100 000
29	commune de Saints-en-Puisaye	Ru d'Ingeron	étude d'impact des rejets	3					10 000	10 000
30	commune de Tannerre-en-Puisaye	Le Branlin de sa source au confluent de l'Ouanne	diagnostic du réseau et de la station	2			30 000			30 000
31	commune de Tannerre-en-Puisaye	Le Branlin de sa source au confluent de l'Ouanne	réhabilitation du réseau et de la station	2				30 000	270 000	300 000
32	commune de Toucy	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	diagnostic du réseau	3				50 000		50 000
33	commune de Villeneuve-les-Genêts	Rivière l'Agréau	étude d'impact des rejets	1		10 000				10 000
34	commune de Villeneuve-les-Genêts	Rivière l'Agréau	réhabilitation de la station	1	P1		30 000	270 000		300 000
35	domaine privé Breuil Ambert	Ru de Chasseloup et Boitron	diagnostic du réseau et de la station	1		30 000				30 000
36	domaine privé Breuil Ambert	Ru de Chasseloup et Boitron	réhabilitation du réseau et de la station	1	P1		45 000	405 000		450 000
37	SIA Levis-Fontenoy	Ruisseau de Fontenoy	diagnostic du réseau et de la station	2			30 000			30 000
38	SIA Levis-Fontenoy	Ruisseau de Fontenoy	réhabilitation du réseau et de la station	2				50 000	450 000	500 000
						1 642 000	1 063 000	2 645 000	2 365 000	7 715 000

Concernant la réhabilitation des stations et des réseaux d'eaux usées, il est prévu un budget pour l'étude d'avant projet la première année, estimé à 10 % du montant total, puis une enveloppe financière pour la réalisation des travaux la ou les années suivantes.

Les sollicitations des collectivités locales pour la réalisation d'opérations sur leur système d'assainissement qui n'étaient pas identifiées au PTAP Seine amont sont inscrites en priorité 2 ou 3 quand il a été jugé qu'elles auraient un impact sur l'amélioration de la qualité des eaux.

2. pollution diffuse d'origine domestique

	Maitre d'ouvrage	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
					2015	2016	2017	2018	Total
1	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Bléneau <sup>1</sup>	1		80 000	35 000			115 000
2	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Chambeugle	2				7 000	163 000	170 000
3	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Champcevais <sup>1</sup>	1		29 000				29 000
4	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Chêne-Arnoult	1		5 000	80 000	35 000		120 000
5	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Dicy <sup>2</sup>	2				8 000	192 000	200 000
6	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Fontaines	1	P		10 000	168 000	72 000	250 000
7	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Fontenouilles	1		18 000	302 000	130 000		450 000
8	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Malicorne	1		8 800	148 000	63 200		220 000
9	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Marchais-Beton	2				9 000	221 000	230 000
10	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Rogny-les-Sept-Ecluses <sup>1</sup>	1		229 000	97 500			326 500
11	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Saint-Denis-sur-Ouanne	1		8 500	141 000	60 500		210 000
12	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Sainte-Colombe-sur-Loing <sup>1</sup>	1		202 000	86 000			288 000
13	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Saint-Fargeau	3				16 000	384 000	400 000
14	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Saint-Privé <sup>1</sup>	1		255 500	109 500			365 000
15	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Saints-en-Puisaye	2			15 200	255 000	109 800	380 000
16	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Toucy	2			14 800	250 000	105 200	370 000
17	propriétaire	réhabilitation des installations sur la commune de Villiers-Saint-Benoit	2			5 600	94 000	40 400	140 000
					835 800	1 044 600	1 095 700	1 287 400	4 263 500

Sur ce volet, l'engagement de financement de l'Agence de l'eau se porte sur le montant des travaux et non sur le nombre d'installations.

Les priorités de réhabilitation par commune sont déterminées suivant l'ordre dans lequel les diagnostics ont été engagés, eux-mêmes ayant été déterminés en fonction de la présence de réservoirs biologiques et de captages.

Dans chaque commune, seront réhabilitées uniquement les installations classées en P1 c'est-à-dire pour lesquelles il y a un impact sanitaire et environnemental dument avéré. La programmation financière est la suivante :

- année 1 : étude de sol à la parcelle (estimée à 400 €/installation) ;
- année 2 : réalisation de 70 % des réhabilitations P1 sur une commune (estimée à 9 600 €/installation) ;
- année 3 : réalisation des 30 % P1 restant.

(1) Les communes de Bléneau, Champcevrains, Rogny-les-Sept-Ecluses, Sainte-Colombe-sur-Loing et Saint-Privé ont uniquement la phase « travaux » programmées en 2015 ; les études à la parcelle ayant été réalisées en 2014.

(2) Dans le cas de Dicy, les réhabilitations des installations du bourg seront confirmées suite aux conclusions de l'étude de faisabilité de la mise en place d'un système d'assainissement collectif.

### 3. pollutions industrielle et artisanale

	Maitre d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	CCI	ensemble du BV	diagnostic de sites industriels et proposition de mesures de réduction des rejets polluants	1		x	x	x	x	0
2	CNPA	ensemble du BV	diagnostic des mécaniciens automobiles et propositions de mesures de réduction des rejets polluants	1		x	x	x	x	0
3	FEPF et AESN	ensemble du BV	diagnostic d'artisans et propositions de mesures de réduction des rejets polluants	1		x	x	x	x	0
4	propriétaire	ensemble du BV	étude de l'impact des rejets de sites industriels sur le milieu <sup>1</sup>	2		12 500	12 500	12 500	12 500	50 000
5	propriétaire	ensemble du BV	mesures de réduction des rejets polluants	1	P1/P2	62 500	62 500	62 500	62 500	250 000
6	FEPF	ensemble du BV	étude de l'impact des effluents d'élevages sur le milieu <sup>1</sup>	2		x	x	x	x	15 000
7	propriétaire	11 masses deau	diagnostic des élevages et propositions de mesures de réduction des rejets polluants <sup>2</sup>	1		33 500	33 500			67 000
8	propriétaire	11 masses d'eau	mise aux normes des bâtiments d'élevage <sup>2</sup>	1		100 000	550 000	550 000		1 200 000
						208 500	658 500	625 000	75 000	1 582 000

Les industriels, artisans et éleveurs seront informés par courrier de la proposition de diagnostic de leurs installations. Suite au diagnostic, ces derniers pourront bénéficier d'une aide financière pour l'amélioration de leur système de traitement avant rejet.

Sur le territoire, a été dénombré une trentaine de mécaniciens automobiles. Les autres artisans ciblés seront les peintres en bâtiment (environ 20 artisans) et les restaurateurs (40 établissements recensés). Quatre sites industriels sont classés comme prioritaires pour des problématiques de pollutions classiques et/ou toxiques dans le PTAP Seine amont : il s'agit de AMH Labo (Fontenoy), Gevelot Extrusion (Toucy), SNBA (Champcevrains) et Metal Protection (Bléneau).

(1) Pour des sites industriels complexes et des élevages de grande envergure (9 élevages industriels identifiés), des études spécifiques pourront être réalisées.

(2) Sur les communes classées en 2012 en zone vulnérable nitrates (au nombre de 16), les éleveurs pourront bénéficier d'une aide financière pour la mise aux normes de leur bâtiment d'élevage après diagnostic. Le taux d'aide et les montants plafonds seront actualisés avec le futur PDRR (plan de développement rural régional) Bourgogne. Pour mémoire, le précédent taux était de 40 % de subvention et les montants plafonds de 50 k€ à 140 k€ selon la taille de l'exploitation.

4. pollution diffuse d'origine agricole

	Maitre d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	FEFP	2 masses d'eau (Ouanne et Fontenoy)	étude d'impact des pollutions diffuses et du drainage couplées aux risques d'érosion des sols et de ruissellement avec proposition d'actions	1		30 000	30 000			60 000
2	propriétaire	2 masses d'eau (Ouanne et Fontenoy)	mise en œuvre des propositions d'actions et suivi	1	P1			30 000	30 000	60 000
						30 000	30 000	30 000	30 000	120 000

L'étude serait réalisée par un groupement universitaire scientifique et se déroulera en plusieurs étapes sur une durée totale de 2 ans. La superficie du bassin d'étude représente environ 85 km<sup>2</sup>. Seront à intégrer dans cette étude mais pouvant être réalisés par un autre prestataire, l'impact des effluents d'élevages industriels (au nombre de 5) ainsi que des mesures quantitatives et qualitatives.

D'autres études concernant cette thématique sont programmées dans des études de bassin multithématiques présentées dans le volet « acquisition de connaissances ».

## 5. pollution phytosanitaire en zone non agricole

	Maitre d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	communes, syndicats, associations	4 masses d'eau (Ouanne amont et aval, Fontenoy, Loing)	plan de desherbage de la voie de chemin de fer touristique	E		10 000				10 000
2	commune de Saint-Fargeau	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	plan de desherbage communal	1		2 500				2 500
3	commune de Dracy	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	plan de desherbage communal	1		2 500				2 500
4	commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	plan de desherbage communal	1		2 500				2 500
5	commune de Champignelles	2 masses d'eau (Agréau, Louesme)	plan de desherbage communal	1		2 500				2 500
6	commune de Saint-Privé	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	plan de desherbage communal	1		2 500				2 500
7	commune de Bléneau	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	plan de desherbage communal	1		2 500				2 500
8	commune de Leugny	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	plan de desherbage communal	1		2 500				2 500
9	commune de Lalande	Ruisseau de Fontenoy	plan de desherbage communal	2			2 500			2 500
10	commune de Fontenoy	Ruisseau de Fontenoy	plan de desherbage communal	2			2 500			2 500
11	commune de Moutiers-en-Puisaye	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	plan de desherbage communal	2			2 500			2 500
12	commune de Charny	L'Ouanne du confluent du Branlin au confluent du Loing	plan de desherbage communal	2			2 500			2 500
13	commune de Saint-Martin-sur-Ouanne	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	plan de desherbage communal	2			2 500			2 500
14	commune de Villiers-Saint-Benoit	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	plan de desherbage communal	2			2 500			2 500
15	commune de Saint-Denis-sur-Ouanne	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	plan de desherbage communal	3				2 500		2 500
16	commune de Grandchamp	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	plan de desherbage communal	3				2 500		2 500
17	commune de Fontaines	Ruisseau de Fontenoy	plan de desherbage communal	3				2 500		2 500
18	commune de Levis	Ruisseau de Fontenoy	plan de desherbage communal	3				2 500		2 500
19	CC, communes, syndicats, associations	4 masses d'eau (Ouanne amont et aval, Fontenoy, Loing)	mise en œuvre des actions prescrites dans les plans de désherbage (dont acquisition de matériels)	1			40 000	40 000	40 000	120 000
						27 500	55 000	50 000	40 000	172 500

En plus de la prise en compte de l'état des masses d'eau, les priorités ont été fixées en fonction de la présence de captage et de la voie ferrée sur la commune.

Une réflexion quant à l'achat de matériel groupé entre plusieurs communes pourra être menée.

## 6. pollutions multiples

	Maitre d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	commune de Saint-Fargeau	Réservoir du Bourdon	profil de baignade	1		15 000				15 000

## B. reconquérir la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides

Afin de simplifier la mise en œuvre des travaux présentés ci-dessous, une délégation de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », dite GEMAPI, des Communautés de communes à la Fédération des eaux Puisaye Forterre doit être effectué. Dans le cas contraire, chaque Communauté de communes se portera maître d'ouvrage des opérations la concernant.

### 1. qualité structurelle des berges et du lit mineur

	Maître d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	FEPF	ensemble du BV	campagne de terrain annuelle	1		x	x	x	x	0
2	FEPF	ensemble du BV	aménagement d'abreuvoirs, de passages à gué et pose de clôtures <sup>1</sup>	1	P	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
3	FEPF	ensemble du BV	gestion de la végétation, entretien des berges et diversification des écoulements <sup>1</sup>	1		50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
4	FEPF	ensemble du BV	plantation en berges <sup>1</sup>	1		25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
5	FEPF	Rivière l'Agréau	renaturation et mise en valeur de la traversée du bourg de Champignelles	1	P1 travaux	20 000	180 000			200 000
6	FEPF	Ruisseau du Bourdon	renaturation de la traversée du bourg de Saint-Fargeau	E	P2 travaux		50 000	450 000		500 000
7	FEPF	Ru de la Blarderie	étude AVP de renaturation de la confluence avec l'Ouanne	2			20 000			20 000
8	FEPF	Ru de Chasserelle	renaturation de la confluence avec le Loing	2	P1 travaux			10 000	70 000	80 000
9	VNF	Ruisseau du Bourdon	renaturation à l'aval du barrage réservoir du Bourdon	2	P2 travaux			10 000	70 000	80 000
10	FEPF	Le Branlin de sa source au confluent de l'Ouanne	renaturation en amont du hameau de Vessy	3					100 000	100 000
						120 000	350 000	570 000	340 000	1 380 000

(1) L'ensemble de ces actions feront l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général.

L'aménagement d'abreuvoirs, de passages à gué et la pose de clôtures ainsi que la plantation en berges feront l'objet d'un appel à projet envers les agriculteurs une fois par an pour établir un programme de travaux annuel. 4 masses d'eau sont inscrites comme prioritaires au PTAP Seine amont sur la thématique du piétinement bovin : il s'agit de l'Ouanne de sa source au Branlin, du Branlin, du ru de Louesme et de l'Agréau.

La gestion de la végétation et l'entretien de la ripisylve ainsi que la plantation en berges seront établis annuellement en fonction des sollicitations des collectivités et de la campagne de terrain de l'année précédente.

La diversification des écoulements semble être pertinente sur les cours d'eau à tendance d'ensablement et de colmatage comme c'est le cas en particulier sur le ruisseau de Fontenoy et le ru d'Ingeron.

Les projets de renaturation sont ciblés en premier lieu sur les masses d'eau prioritaires dans le PTAP Seine amont sur cet axe et en fonction de l'état hydro-morphologique relevé lors du diagnostic de terrain. Ils comprennent la phase d'étude avant projet la première année et une phase travaux l'année suivante.

## 2. continuité hydro-écologique

	Maitre d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	FEPF	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	étude AVP d'aménagement sur 20 ensembles d'ouvrages de Rogny à St-Martin-des-Chps	1	P	170 000				170 000
2	FEPF	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	étude AVP d'aménagement sur 2 moulins, 2 étangs et 5 passages busés de St-Fargeau à Ste-Colombe-sur-Loing	1	P		75 000			75 000
3	FEPF	Ru de Maurepas	étude AVP d'aménagement sur 1 buse et 1 radier	2			20 000			20 000
4	propriétaire	2 masses d'eau (Loing, Maurepas)	aménagement d'ouvrages hydrauliques	1			100 000	100 000	100 000	300 000
						170 000	195 000	100 000	100 000	565 000

6 masses d'eau sont classées comme prioritaires au PTAP Seine amont sur la thématique de limitation de l'impact des ouvrages hydrauliques : il s'agit du Loing, de l'Ouanne de sa source au confluent du Branlin, du Branlin, du ruisseau l'Ingeron, du ru d'Ingeron et de la rivière Rouge.

Dans ce contrat, le critère de priorité a été donné aux cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement.

28

## 3. gestion des zones humides et des plans d'eau

	Maitre d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	CENB	BV du Loing (6 masses d'eau)	recensement et caractérisation des zones humides	1		40 000				40 000
2	CENB, FEPF	BV du Branlin (6 masses d'eau) + ru du Cuivre	recensement et caractérisation des zones humides	1			50 000			50 000
3	CENB, FEPF	BV de l'Ouanne (8 masses d'eau)	recensement et caractérisation des zones humides	1				60 000		60 000
4	CENB, FEPF	ensemble du BV	définition de plan de gestion de zones humides <sup>1</sup>	2			30 000	45 000	45 000	120 000
5	CENB, FEPF	ensemble du BV	mise en œuvre de plan de gestion de zones humides <sup>1</sup>	2				20 000	20 000	40 000
6	CENB, collectivité	ensemble du BV	acquisition foncière de zones humides <sup>2</sup>	2		20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
7	FEPF	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	restauration de la roselière en amont de l'étang de Moutiers	E		105 000				105 000
8	FEPF, propriétaire	L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin	aménagement et mise en valeur de la vallée de l'Ouanne en amont de Toucy	2			20 000	150 000		170 000
9	FEPF	ensemble du BV	recensement, caractérisation des plans d'eau et définition d'orientations de gestion <sup>3</sup>	2				3 000		3 000
10	FEPF	Ruisseau l'Ingeron	définition de plan de gestion et proposition d'aménagement sur 1 plan d'eau <sup>4</sup>	2					10 000	10 000
11	FEPF	Rivière Rouge	définition de plan de gestion et proposition d'aménagement sur 3 plans d'eau <sup>4</sup>	2					30 000	30 000
						165 000	120 000	298 000	125 000	708 000

(1) Un plan de gestion de zone humide est évalué à 15 000 € pour la phase d'élaboration et 10 000 € pour la phase de mise en œuvre. Il est donc prévu de réaliser 8 plans de gestion et 4 mises en application sur la période 2016-2018.

(2) L'acquisition foncière de zones humides a été évaluée à 5 hectares par an sur les quatre années de mise en œuvre du contrat.

(3) Le recensement, la caractérisation des plans d'eau et la définition d'orientation de gestion feront l'objet d'un stage d'une durée de six mois au sein de la Fédération des eaux Puisaye Forterre.

(4) Le ruisseau l'Ingeron et la rivière Rouge ont été ciblé pour mener des opérations sur les plans d'eau compte tenu de leur impact évident sur la fonctionnalité du cours d'eau. D'autres études concernant la gestion des plans d'eau sont programmées dans des études de bassin multithématiques présentées dans le volet « acquisition de connaissances ».

### C. gérer et protéger la ressource en eau

	Maitre d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	SIAEP Charny		schéma directeur d'alimentation en eau potable	1		100 000				100 000
2	communes de St-Martin-des-Chps, St-Fargeau, Moutiers, St-Sauveur		schéma directeur d'alimentation en eau potable	1			30 000			30 000
3	SIAEP Bléneau		schéma directeur d'alimentation en eau potable	1		50 000				50 000
4	SIAEP Toucy		actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable	3				x		x
5	FEPP		mise en relation et cohérence des schémas directeur d'alimentation en eau potable du territoire	2				45 000		45 000
6	SIAEP Bléneau	Craie du Gâtinais	étude de l'aire d'alimentation du captage "Source du Materoy" à Saint-Privé et définition d'un programme d'actions	1		30 000	30 000			60 000
7	SIAEP Bléneau	Craie du Gâtinais	mise en œuvre du programme d'actions sur le captage "Source du Materoy"	1				x	x	x
8	SIAEP Charny	Craie du Gâtinais	étude de l'aire d'alimentation du captage "Fontaine Saint Roch" à Champignelles et définition d'un programme d'actions	1		30 000	30 000			60 000
9	SIAEP Charny	Craie du Gâtinais	mise en œuvre du programme d'actions sur le captage "Fontaine Saint Roch"	1				x	x	x
10	SIAEP Charny	Craie du Gâtinais	étude de l'aire d'alimentation du captage "Forage de Péruseau" à Charny	1		30 000	30 000			60 000
11	SIAEP Charny	Craie du Gâtinais	mise en œuvre du programme d'actions sur le captage "Fontaine de Péruseau"	1				x	x	x
12	SIAEP Toucy	Craie du Gâtinais	mise en œuvre du programme d'actions des captages "Sources des Minards" et "Fontaine Creuse" à Dracy	1			x	x	x	x
13	SIAEP, commune	ensemble du BV	acquisition foncière en périmètre de protection de captage	2		20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
14	communes de Saint-Fargeau	Craie du Gâtinais	révision des périmètres de protection des captages "Source du Moulin Fleury" et "Forages des Prés Saint-Maurice"	1		15 000				15 000
15	commune de Moutiers-en-Puisaye	Craie du Gâtinais	révision du périmètre de protection des captages "Source de Juin"	2			15 000			15 000
16	SIAEP Toucy	Albien-néocomien captif	révision du périmètre de protection du captage "Forage du Champ de la Fontaine Minards" à Dracy	1		15 000				15 000
17	SIAEP Forterre / Toucy	Calcaires tithonien karstique entre Yonne et Seine	révision du périmètre de protection du captage "Forage du Gué de Leugny"	2		15 000				15 000
18	SIAEP Charny	Craie du Gâtinais	étude de l'aire d'alimentation du captage "Fontaine de Jarennes" à Tannerre-en-Puisaye	2		30 000				30 000
19	SIAEP Charny	Craie du Gâtinais	réhabilitation de l'installation du captage "Fontaine de Jarennes" à Tannerre-en-Puisaye	2			360 000			360 000
20	SIAEP Charny	Craie du Gâtinais	réhabilitation de l'installation du captage "Forage de Péruseau" à Charny	2			35 000			35 000
						335 000	550 000	65 000	20 000	970 000



## D. développer une gestion de l'eau concertée, globale et pérenne

### 1. acquisition de connaissances

	Maitre d'ouvrage	Masse d'eau concernée	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
						2015	2016	2017	2018	Total
1	AESN	Ru du Cuivre	mise en place de station de mesures et suivi	1		x	x	x	x	0
2	CG	ensemble du BV	mesures sur les stations de suivi des masses d'eau	2		x	x	x	x	0
3	FEFP	ensemble du BV	mesures de caractérisation hydrologique (débit)	3		x	x	x	x	5 000
4	Fédération de pêche	8 masses d'eau	mesures d'évaluation du potentiel des masses d'eau (thermie, pêche)	2		x	x			0
5	Fédération de pêche	2 masses d'eau (Maurepas, Ouanne)	suivi de la population d'écrevisses à pieds blancs	1		x	x	x	x	0
6	FEFP	ensemble du BV	étude des espèces patrimoniales et définition de plans de gestion <sup>1</sup>	2			3 000			3 000
7	FEFP	Le Loing de sa source au confluent de l'Ouanne	caractérisation des échanges hydrologiques entre la rigole de St-Privé et le Loing	2				20 000		20 000
8	FEFP	Rivière l'Agréau	étude de bassin <sup>2</sup>	2	P1 travaux (restauration + drainage)		30 000			30 000
9	FEFP	Ru de Riot	étude de bassin <sup>2</sup>	3	P1 travaux (restauration + agriculture)			20 000		20 000
10	FEFP	Ru de Chasserelle	étude de bassin <sup>2</sup>	3	P1 travaux (restauration); P2 diagnostic (agriculture)			20 000		20 000
11	FEFP	Ru du Cuivre	étude de bassin <sup>2</sup>	3	P1 travaux (restauration); P2 travaux (drainage)			30 000		30 000
12	FEFP	ensemble du BV	mesures pour l'évaluation et la valorisation des actions (physico-chimie, biologie) <sup>3</sup>	1		x	x	x	x	15 000
13	FEFP	ensemble du BV	évaluation bilan du contrat global	1					20 000	20 000
						x	33 000	90 000	20 000	163 000

(1) L'étude sur les espèces patrimoniales sera réalisée dans le cadre d'un stage d'une durée de six mois portée par la Fédération des eaux Puisaye Forterre. Un partenariat avec d'autres organismes spécialisés est envisageable.

(2) Le contenu des études de bassin suivant les masses d'eau est le suivant :

- Pour le ru du Cuivre et la rivière l'Agréau : caractérisation de la pression agricole (drainage, pollutions diffuses) et compréhension du fonctionnement hydrologique (intermittence du débit, relation nappe/rivière) sur l'ensemble de la masse d'eau.
- Pour le ru de Riot et le ru de Chasserelle : préconisation de gestion et d'aménagement des plans d'eau en amont ; caractérisation de la pression agricole (drainage, pollutions diffuses) en aval ; compréhension du fonctionnement hydrologique (intermittence du débit, relation nappe/rivière) sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau.

(3) En fonction de la réalisation des travaux, des mesures de suivi seront effectuées avant et après afin d'évaluer le bénéfice de l'action menée sur la qualité du cours d'eau.

Dans le PTAP Seine amont, 9 masses d'eau sont ciblées en ce qui concerne l'évaluation préalable de l'état : il s'agit du ru de Chasserelle, du ru de la Blarderie, du ruisseau de Fontenoy, du ruisseau de Maurepas, du ru de Riot, du Branlin, de la rivière Rouge, du ru de Louesme et du ru du Cuivre.

## 2. communication

	Maitre d'ouvrage	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
					2015	2016	2017	2018	Total
1	FEPF	réédition du guide du PNR Morvan sur les systèmes d'abreuvement du bétail	1		1 500				1 500
2	FEPF	réédition du guide de l'IER pour l'entretien des berges à destination des riverains	2			3 000			3 000
3	FEPF	plaquettes d'information thématique sur les enjeux du territoire (zones humides, bocage, plans d'eau, continuité écologique, substances dangereuses...)	2		1 000	2 000	1 000	2 000	6 000
4	FEPF	lettre d'information annuelle sur les actions du contrat à destination du grand public	1		500	500	500	500	2 000
5	FEPF	panneau d'information sur les sites réhabilités, aménagés ou mis en valeur	1			x	x	x	10 000
6	FEPF	journée d'information thématique ou multithématique à destination d'un public ciblé	2		1 500	1 500	1 500	1 500	6 000
7	association des maires de l'Yonne?	classe d'eau à destination des non scolaires (élus, professionnels)	2			10 000			10 000
8	FEPF	intervention en milieu scolaire	3		x	x	x	x	0
9	FEPF	réflexion concertée sur l'entretien des cours d'eau par les riverains	1		x	x	x	x	0
10	FEPF	réflexion concertée sur la valorisation du bois de coupe de la ripisylve	2		x	x	x	x	0
11	FEPF	réflexion concertée sur l'intégration des enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme	1		x	x	x	x	0
					4 500	17 000	3 000	4 000	38 500

Un site internet est également en cours de construction au sein de la Fédération des eaux Puisaye Forterre.

## 3. animation

	Maitre d'ouvrage	Type d'action	Priorité	Priorité PTAP	Estimatif financier (€)				
					2015	2016	2017	2018	Total
1	FEPF	poste d'animateur coordinateur du contrat	1	P	45 000	45 000	45 000	45 000	180 000
2	FEPF	frais de fonctionnement de la cellule d'animation	1		20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
3	FEPF	convention d'assistance technique IER	1		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
					75 000	75 000	75 000	75 000	300 000

Le poste d'animation correspond à un équivalent temps plein auquel s'ajoute l'équivalent d'un tiers temps d'un technicien de rivière via la convention avec l'Institution pour l'Entretien des Rivières.

- MONTANT TOTAL

Les montants du programme d'actions sont répartis de la manière suivante par niveau de priorité et par thématique.

objectif	thématique	Estimatif financier (€)				
		action emblématique	priorité 1	priorité 2	priorité 3	total
améliorer la qualité de l'eau en réduisant les pollutions	pollution ponctuelle domestique		3 640 000	3 925 000	150 000	<b>7 715 000</b>
	pollutions industrielle et artisanale		1 517 000	65 000		<b>1 582 000</b>
	pollution diffuse d'origine domestique		2 373 500	1 490 000	400 000	<b>4 263 500</b>
	pollution diffuse d'origine agricole		120 000			<b>120 000</b>
	pollution phytosanitaire en zone non agricole	10 000	137 500	15 000	10 000	<b>172 500</b>
	pollutions multiples		15 000			<b>15 000</b>
réconquérir la fonctionnalité des milieux	qualité structurelle du lit mineur et des berges	500 000	600 000	180 000	100 000	<b>1 380 000</b>
	continuité hydro-écologique		545 000	20 000		<b>565 000</b>
	gestion des zones humides et des plans d'eau	105 000	150 000	453 000		<b>708 000</b>
gérer et protéger la ressource en eau			390 000	580 000		<b>970 000</b>
développer une gestion de l'eau concertée, globale et pérenne	acquisition de connaissances		35 000	53 000	75 000	<b>163 000</b>
	communication		13 500	25 000		<b>38 500</b>
	animation		300 000			<b>300 000</b>
		<b>615 000</b>	<b>9 836 500</b>	<b>6 806 000</b>	<b>735 000</b>	<b>17 992 500</b>